

Assemblée des délégués : invitation à la 69e assemblée des délégués

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen
Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des
orchestres**

Band (Jahr): **51 (1989)**

Heft 481

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Auch an der diesjährigen Delegiertenversammlung wird über wichtige Fragen abgestimmt. – Les délégués s'intéressent aux questions qui décident de l'avenir de la société.

3.4
Mitwirkung an den *Gemeinschaftskonzerten von EMV, EOV und SCV* am 9. September 1989 in Brig und 1990 voraussichtlich in Delémont.

4. Information

Ausbau der «Sinfonia» in Zusammenarbeit mit der Schweiz. Chorvereinigung und deren Chorzeitung: monatliche Erscheinungsweise, mehr Information, weiterhin an alle Mitglieder.

Ausbau der Beratungstätigkeit im Rahmen von PROSCRIPT.

5. Förderung der Sektionen

Intensive Weiterverfolgung der Idee, zusammen mit einem Sponsor die Konzerte der Mitglied-Orchester zu fördern (durch finanzielle Beiträge, Solisten-Vermittlung und dergl.).

6. SUISA

Verhandlungen mit der SUISA in Bezug auf angemessene Beiträge.

In Anbetracht der Fülle dieser Aufgaben stellt der Zentralvorstand den Antrag, diesem Programm zuzustimmen, aber vorderhand keine weiteren Projekte aufzunehmen.

Zu Traktandum 12: Pauschalversicherung für Instrumente

Der Antrag eines Mitgliedes, die Frage einer Pauschalversicherung für Instrumente zu prüfen, wurde vom Zentralvorstand ernst genommen. Es wurden verschiedene Gespräche mit Versicherungs-Spezialisten geführt, und im EOV wurden Umfragen durchgeführt. Es hat sich gezeigt, dass offensichtlich eine Versicherung für alle nur schwer oder überhaupt nicht zu realisieren ist. Bleibt die Möglichkeit der Versicherung nur für die Interessierten. Diese wäre aber nicht sehr attraktiv, da das Risiko grösser und die Prämienentnahmen für die Versicherung kleiner wären.

Konkret ergeben sich drei Möglichkeiten:

- das Projekt fallenlassen;
- die Versicherung für die Interessierten realisieren;
- die Pauschalversicherung für alle Mitglieder einführen, wobei sich bei umfassendem Versicherungsschutz und einem Selbstbehalt von 200 Franken ein Gesamtmitgliederbeitrag von Fr. 45.– ergäbe (Jugendliche Fr. 40.–). In diesem Beitrag wären der EOV-Jahresbeitrag, die Versicherung, die SUISA und die «Sinfonia» inbegriffen. Die Variante c) kommt aber nur in Frage, wenn sämtliche Sektionen bzw. Mitglieder des EOV mitmachen.

Der Zentralvorstand stellt der Delegiertenversammlung diese drei Varianten zur Diskussion. Er stellt selber keinen Antrag.



Assemblée des délégués

Invitation à la 69e Assemblée des délégués

Le Comité central et la Commission de musique de la Société fédérale des orchestres ont le plaisir d'inviter les membres d'honneur, les membres et divers hôtes à leur 69e Assemblée des délégués, qui se tiendra à la magnifique Chartreuse d'Ittingen, près de Frauenfeld (Thurgovie) en date des 6 et 7 mai 1989.

Après l'assemblée ordinaire proprement dite (le 6 mai à 19 heures), nous organisons de nouveau des ateliers musicaux. Les membres sont invités à former un orchestre ad hoc qui préparera le concert du dimanche. Samedi à 18 heures, l'Orchestre de la Ville de Frauenfeld donnera un concert à l'occasion de la cérémonie d'honneur aux vétérans. Il y a encore possibilité de s'inscrire jusqu'au 31 mars 1989, à l'aide du coupon en page 9.

Ordre du jour

1. Salutations
2. Eloge funèbre
3. Contrôle de présence et élection des scrutateurs
4. Procès-verbal de la 68e Assemblée des délégués à Neuchâtel (publié dans «Sinfonia» no 478/1988)
5. Activités de la SFO en 1988: rapport du président central*
6. Rapport de la bibliothécaire centrale*
7. Rapport annuel de la commission de musique*
8. Comptes annuels 1988 et rapport des vérificateurs*
9. Prévisions budgétaires et cotisations 1989*
10. Elections
11. Programme de travail 1989/90*
12. Motions des sections
13. Assurance des instruments*
14. Lieu de la 70e Assemblée des délégués
15. Divers
16. Honneurs aux vétérans

* publié dans ce numéro de «Sinfonia»

Point 5: Rapport du président central

L'année écoulée a été riche en activités et les nombreux concerts ont été appréciés. Je remercie donc spécialement tous les membres de nos sociétés, les chefs d'orchestre, les comités régionaux et les solistes pour le travail accompli. Les succès obtenus nous aideront à obtenir le soutien moral et matériel souhaité. Le Comité central et la Commission de musique se sont efforcés d'améliorer la situation au profit des membres. Le travail du Comité se fait lors de séances, son objectif est de favoriser la bonne réputation des orchestres amateurs. Je remercie mes collègues qui y participent activement.

En 1988, notre comité s'est occupé de la bibliothèque centrale, des contacts avec diverses institutions culturelles, de la comptabilité de la société, de la rédaction de «Sinfonia», de nombreux problèmes et de nouveaux projets.

Dans le secteur des relations publiques, notons que le journal «Sinfonia» a été distribué toute l'année à tous les membres – une Première dans l'histoire de notre société. La nouvelle conception a été réalisée et les réactions positives nous encouragent à continuer sur cette bonne voie. Mais il n'est hélas pas facile de trouver des annonceurs. L'abonnement coûte 10 francs par année, et comme les cotisations n'ont pas été augmentées, il faudrait que les annonces publicitaires rapportent 30 000 francs. Deux acquiescements ont essayé de trouver des annonces, mais ils croyaient qu'ils pourraient gagner de l'argent sans faire grand'chose. Le Comité central a donc décidé de renoncer à leurs services et de prendre l'affaire en mains pour redresser la situation. L'excédent des charges est heureusement peu élevé.

La SFO a par ailleurs été chargée de donner son avis à propos d'un nouveau règlement des droits d'auteur. Ce point a également été commenté dans «Sinfonia». Ce problème a une influence sur les contributions que nous devons payer, et qui risquent d'être augmentées. Nous entrerons donc prochainement en tractations avec la SUISA.

En 1988, nous avons aussi entretenu de bonnes relations avec la Société fédérale de musique et l'Union suisse des chorales, et je remercie les comités de ces deux sociétés pour la bonne collaboration. Nous avons ainsi organisé un grand concert en commun au Théâtre municipal de Coire, où l'orchestre de Coire a magnifiquement représenté la SFO. L'Association des chanteurs des Grisons avait bien organisé l'événement, et nos efforts communs porteront leurs fruits.

La SFO prépare déjà le 700e Anniversaire de la Confédération, et j'ai l'honneur d'être président d'un groupe d'experts qui organisera diverses activités culturelles populaires à cette occasion, en 1991.

L'année écoulée a aussi été marquée par la 1re Rencontre européenne des orchestres amateurs, qui a eu lieu à Friedrichshafen, où la SFO a été bien représentée. Je remercie donc particulièrement René Pignolo, son président plein d'initiative.

Pour vous tous et vos connaissances, déclarons en conclusion que les sociétés d'orchestres offrent des possibilités valables de s'occuper intelligemment, pendant les loisirs, et la SFO y accorde une grande importance, aujourd'hui et à l'avenir.

Jürg Nyffenegger, président central

Point 6: Rapport de la bibliothécaire

Le rapport de la commission de musique (point 7) mentionne déjà les nouvelles acquisitions de la bibliothèque. Je remercie particulièrement les membres du comité central ainsi que MM. Ueli Ganz et René Pignolo, membres de la commission de musique, pour le bon travail effectué dans un esprit de camaraderie sympathique. En 1987, j'étais heureuse de constater que le nombre de prêts de la bibliothèque avait

augmenté de 25% par rapport à l'année précédente, mais je me demandais comment nous pourrions maîtriser un tel accroissement à l'avenir. Finalement, le trafic de l'année écoulée est pratiquement le même que celui de 1987.

	1986	1987	1988
œuvres prêtées	479	601	610
œuvres rendues	486	572	557

Certains orchestres utilisent heureusement la possibilité de demander seulement les partitions à choix, au lieu d'un grand nombre d'œuvres complètes. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser le formulaire de commande y relatif, en deux exemplaires. Contrairement à ce qui est le cas pour les œuvres complètes, les partitions sont prêtées pour 15 jours.

Souvenez-vous des rapports de la bibliothèque de ces dernières années – ils mentionnent souvent le manque de soin des utilisateurs. Or il semble que la situation se soit retournée, car maintenant, certains orchestres se plaignent que les partitions empruntées comportent des annotations. Je rappelle donc qu'il y a quelques années, les membres avaient souhaité que les annotations effectuées par des musiciens professionnels ne soient pas effacées. Il arrive donc que les orchestres doivent effacer les annotations existantes avant de pouvoir appliquer les leurs. Ce système occasionne pourtant moins de travail que ce n'était le cas précédemment, et les partitions en souffrent moins.

Käthi Engel Pignolo
Bibliothécaire centrale

Point 7: Rapport de la Commission de musique pour 1988

Enfin une Ferrari à la Bibliothèque centrale!

Jetons un regard rétrospectif sur deux des activités principales de la Commission de musique: *les nouvelles acquisitions* (René et Käthi Pignolo-Engel) et *les cours* (Ueli Ganz); ainsi que sur une rubrique particulière et agréable que nous désirons non seulement évoquer, mais pouvoir perpétuer: *les dons!*

Nouvelles acquisitions

Huit compositeurs apparaissent pour la première fois dans notre bibliothèque: Ferrari Jacopo Gottifredo (1763–1842) Graaf Christiaan Ernst (1723–1804) Hoffstetter Roman (1742–1815) Mayr Johannes Simon (1763–1845) Paer Ferdinando (1771–1839) Portugal Marcos (1762–1830) Schroeder Wolfgang (* 1943) Satie Eric (1866–1925)

Selon la catégorie d'œuvre, nous aurons mis un accent particulier sur les concerts, surtout pour des instruments solistes jusqu'alors sous-représentés dans notre assortiment: 2 concertos pour alto (Benda et Hoffstetter), 2 concertos pour contrebasse (Dittersdorf), 2 concertos pour clarinette (Krommer et Pleyel).

Un clin d'œil à la Musique française, avec l'Ouverture de la Princesse jaune, op. 30 de Camille Saint-Saëns, les Gymnopédies d'Eric Satie et surtout Gabriel Fauré avec son *Élégie pour violoncelle* op. 24, le *Nocturne* op. 57 pour cordes et la *Suite Pelléas et Mélisande* op. 80.

Pour les instruments à vent de nos orchestres, nous avons acquis la *Sérénade en mi bémol majeur* op. 7 de Richard Strauss, ainsi qu'une œuvre révoquée ci-après.

Six ouvertures. Outre celle de Saint-Saëns déjà évoquée, il Duca di Foix de Marcos Portugal, La Vinella Rapita de Jacopo Ferrari, Semiramide de Ferdinando Paer, Il Segreto de Johan-

nes Simon Mayr et Il Sogno di Scipione de Mozart.

Une œuvre pour cordes, tapissée d'humour, qui remporte l'adhésion de tout public: «Eine kleine Lachmusik» de Wolfgang Schroeder. Vous éprouverez autant de plaisir à l'interpréter que votre public à la recevoir. Et pour demeurer dans le ton, nous avons reçu une autre «Kleine Lachmusik», mais de Willy Trapp et écrite pour quintette à vent.

Côté symphonies: Joseph Haydn (no 24 en ré majeur), Michael Haydn (en ut majeur P.4 et en sol majeur P. 8), Alessandro Scarlatti (no 2 en ré majeur et no 4 en mi mineur), Johann-Baptist Vanhal (en sol mineur no 1), Georg-Christoph Wagenseil (en ré majeur) et enfin de Christiaan Ernst Graaf (no 4 en ut majeur).

Finalement, nous avons acquis trois œuvres de compositeurs italiens: Gaetano Donizetti (Concerto pour violon, violoncelle et orchestre en ré mineur), Antonio Salieri (Concerto pour flûte, hautbois et orchestre en ut majeur), Giacomo Puccini (2 menuets pour cordes); ainsi que le concerto en mi majeur pour clavecin (piano) et cordes de Johann Christoph Friedrich Bach.

31 œuvres! Nous avons dépassé notre budget; mais s'il-vous-plait, n'en dites rien à notre Caissier...

Dons

De quatre sources différentes, nous avons eu le plaisir de recevoir en don du matériel d'orchestre:

Stadtorchester Solothurn:

Giacomo Puccini: «E lucevan le stelle» de la «Tosca» – Giuseppe Verdi: «Brindisi» de la «Traviata», «Pace, pace, mio Dio», de la «Force du destin», «Ah si ben mio» du «Trouvère» – Ruggero Leoncavallo: «Qual fiamma» de «Paillasse».

Leberberger Instrumentalisten:

Felix Mendelssohn: le matériel d'orchestre du Psaume 42 op. 42 «Wie der Hirsch schreit nach frischem Wasser», pour soli, chœur et orchestre. – Georg Philipp Telemann: Concerto en sol majeur pour hautbois d'amour et cordes.

Ensemble instrumental de Neuchâtel:

C. A. Cannata: Concerto pour hautbois, trombone et orchestre à cordes. (NB: concerto joué en première mondiale et avec grand succès lors de l'Assemblée des délégués de la SFO en 1988 à Neuchâtel.)



Benjamin Brügger, Zentralkassier, freut sich über das gute Ergebnis. – Benjamin Brügger, caissier central, est satisfait des comptes.

M. Peter Hunkeler, du Seniorenorchester de Lucerne, a orchestré différentes courtes œuvres célèbres du répertoire, tant pour orchestre symphonique que pour cordes. Ces pièces agréables et appréciées du public – et fort bien orchestrées – peuvent être jouées par exemple en qualité de «bis» ou lors d'encadrement musical. Il s'agit de: (orchestre) Andante gracioso, W.A. Mozart – Menuet no 6, F. Schubert – Wiegenliedchen, R. Schumann – Deutscher Walzer, L. van Beethoven; (cordes) Rêverie, R. Schumann.

Que tous ces donateurs soient sincèrement remerciés et que cette rubrique sache éveiller de telles agréables idées parmi notre grande famille de musiciens-du-soir.

Cours

Notre offre 1988 présentait un certain attrait. Pour les bois de nos orchestres, nous offrons un séminaire axé sur le jeu d'ensemble et prévu en octobre. Or, comme seuls 3 flûtistes et 1 bassoniste s'annoncèrent, nous nous sommes vus contraints de renoncer.

Pour les cordes, nous présentions une nouvelle formule de séminaire, en réunissant les participants dans l'atelier d'un luthier. Ce fut un grand succès. Trois groupes de chacun 20 participants se retrouvèrent, lors de 3 week-ends, chez M. Hösli, luthier à Brienz.

Un cours, enfin, aurait pu réunir – durant deux samedis après-midi – des chefs d'orchestre, des membres de commissions de musique, pour un atelier consacré à la forme, à l'aspect et au contenu de programmes de concerts. Echo plus pianissimo qu'envisagé, puisque nous n'aurons reçu qu'une seule inscription; pour une leçon particulière en quelque sorte...

A nous donc de découvrir et satisfaire les besoins de notre clientèle. Le sondage par questionnaires nous révèle d'ailleurs déjà certaines orientations. Peut-être trouverez-vous dans notre offre 1989 quelque atelier et cours qui sachent retenir votre attention.

Postlude

Pour terminer, je désire exprimer ma profonde reconnaissance à mes amis de la Commission de musique et du Comité central pour leur engagement exemplaire et le nombre impressionnant d'heures qu'ils consacrent bénévolement à la bonne marche de notre société.

«Si nous, musiciens, travaillions comme les politiciens, il n'y aurait jamais de concerts.»
(Isaac Stern)

Bien à vous
René Pignolo
Président de la Commission de musique

Points 8 et 9 (v. pages 10 et 11): Rapport des vérificateurs

Dans l'exercice de nos fonctions, en date du 3 février 1989 à Berne, nous avons vérifié les comptes annuels de la Société fédérale des orchestres. Lors de nombreux sondages, nous avons constaté que tous les justificatifs sont classés et correspondent à la comptabilité soigneusement établie. Le contrôle des comptes annuels 1988 présente un produit de Fr. 79 041.55 et des charges de Fr. 78 931.15, se clôture donc par un excédent de produit de Fr. 110.40. Selon les résultats de notre vérification, nous proposons à l'assemblée d'approuver les comptes 1988, tout en déchargeant le caissier et le comité central.

Les vérificateurs:

Luigi Fantino (Orchestre des PTT, Berne)
Elsbeth Gugger et Bruno Saner
(Orchestre de la Ville de Soleure)

Point 10: Election

Mme Danièle Thalmann, de Neuchâtel, a donné sa démission et quittera le Comité central à l'Assemblée des délégués 1989. Elle sera très regrettée, car elle s'était spécialement engagée en faveur des orchestres de Suisse romande, mais nous comprenons ses raisons privées, dûes à son prochain déménagement dans la région de Berne.

Pour lui succéder, le Comité central approuve la candidature de *Mme Marianne Bersier-Nicolas*, de Givisiez, membre de l'Orchestre de la Ville et de l'Université de Fribourg, où elle joue de la trompette, et où elle est également secrétaire du comité. En outre elle est membre de l'Orchestre symphonique des PTT. Comme les activités de la SFO se concentreront dans la région de Fribourg ces prochains temps, en prévision du 700e Anniversaire de la Confédération, le Comité central de la SFO est heureux de présenter une candidate de cette région et demande aux délégués d'approuver sa nomination.

Point 11: Motions du Comité central et programme de travail 1989/90

Comme divers projets sont déjà en travail, le Comité central souhaite les mener à bien, et ne présente donc pas de nouvelle motion. Les travaux en cours concernent:

1. La bibliothèque centrale

Tractations avec les sociétés d'édition pour obtenir de meilleures conditions, et discussions à propos des œuvres qui ne sont plus

en vente. Introduction du traitement électronique des données. Etoffer l'assortiment en collaboration avec l'Union européenne.

2. Administration

Fondation de la Société coopérative Proscript, en collaboration avec la Société fédérale de musique et l'Union suisse des chorales. Il s'agit d'une centrale qui offrira une infrastructure commune et des services professionnels à des conditions avantageuses (administration, information, réalisation de divers projets).

3. Manifestations

3.1

Organisation de la 2e Rencontre européenne des orchestres amateurs, qui aura lieu à Soleure en date du 13-16 juin 1991.

3.2

Préparation d'un événement musical (titre de travail: Musi-Jeunesse) qui se cadrera parmi les festivités organisées à l'occasion du 700e Anniversaire de la Confédération, en 1991. Evénement à réaliser avec la Société fédérale de musique (EMV) et l'Union suisse des chorales (SCV).

3.3

Participation à la campagne d'information de la *Fondation Kornhaus*, de Berthoud, par trois concerts donnés à Coire (1989), Schwyz et Zurich (1990).

3.4

Préparation, en collaboration avec les sociétés EMV et SCV, de *grands concerts* qui auront lieu le 9 septembre 1989 à Brigue, et probablement à Delémont en 1990.

4. Information

Préparer l'évolution du journal «Sinfonia» qui, en collaboration avec les sociétés EMV et SCV, pourrait être distribué mensuellement. Organisation des activités de la Société coopérative Proscript.

5. Soutien en faveur des sections

Développer l'idée prévoyant l'appui d'un sponsor qui pourrait encourager les solistes, apporter un soutien financier ou autre.

6. SUISA

Entrer en tractations concernant les droits à payer.

Point 12:

Assurance collective des instruments

Suite à une demande d'un membre, le Comité central a étudié la question et fait un sondage à grande échelle. Il en ressort qu'il serait difficile de trouver une solution globale. Et si l'assurance ne couvre que certains membres intéressés, cela aurait une influence sur le taux de risques et sur les primes à payer. Le Comité soumet donc les trois possibilités suivantes à la discussion générale:

- abandonner l'idée;
- conclure une assurance partielle (seulement pour une partie des membres);
- conclure une assurance globale pour tous les membres. Partie du dommage non couverte par l'assurance: 200 francs par cas. Prime annuelle 45 francs (40 francs pour les adolescents). Cette prime inclut la cotisation annuelle SFO, l'assurance, la SUISA et l'abonnement au journal «Sinfonia». Cette variante n'est applicable que si tous les orchestres et membres participent.



Kombis statt Kompromisse.

Mit Raumkomfort und Fahrkultur einer Reiselimousine.
Sperrdifferential serienmässig.

Importeur für die Schweiz:
Volvo (Suisse) SA, Industriering,
3250 Lyss, Telefon 032 84 71 11

VOLVO
Qualität und Sicherheit

MUSIK
BILDENDE KUNST
THEATER

Die Kunst zu reisen – Reisen zur Kunst.

BAUMELER
KULTURELLE REISEN

Neugasse 136, CH-8031 Zürich, Tel. 01-271 33 15